



MUNICIPALITE
DE ROUGEMONT

Rougemont, le 31 octobre 2011
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT

Préavis N° 29/2011

DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de CHF 94'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public.

2. BUTS

La Municipalité, soucieuse quant à la qualité de son éclairage public, tant au niveau économique qu'écologique, a demandé au Groupe E de procéder à un audit de ses installations.

Il en ressort que de nombreux points sont à améliorer, qu'il s'agisse d'un remplacement complet du luminaire (mat et lanterne) ou simplement du changement de type de lanterne.

Ces modifications permettront non seulement d'accroître la qualité de l'éclairage, avec de nouvelles techniques, mais également de diminuer les coûts en matière d'électricité.

Il est également indispensable de prendre en compte le fait qu'en procédant de la sorte, le Groupe E participera financièrement à l'opération. Enfin les ampoules qui sont actuellement utilisées ne pourront plus être fournies à partir de 2013.

3. COÛTS

Selon l'offre du Groupe E, les coûts se présentent comme suit :

| | | |
|-----------------------------|------------|-------------------------|
| Total des travaux : | CHF | 85'135.00 |
| Participation du Groupe E : | CHF | -17'050.00 |
| Sous-total | CHF | 68'085.00 |
| TVA 8% | CHF | <u>5'446.80</u> |
| Total de l'offre | CHF | <u>73'531.80</u> |

Ce devis ne comprend que les installations d'éclairage public, les travaux de génie civil ne pouvant pas être évalués avant le début des travaux, nous avons procédé à une estimation laquelle se monte à CHF 20'000.-.

Après arrondi, le crédit sollicité se monte donc à **CHF 94'000.-.**

4. FINANCEMENT

Aucun emprunt n'est nécessaire, le financement sera assuré par la trésorerie courante. Cet investissement sera amorti sur une période de 10 ans par le compte de fonctionnement 4300.3143 « Eclairage public, entretien », soit CHF 9'400.-/année, la première fois en 2012.

5. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 03 décembre 2011

- Vu** le préavis N° 29/2011
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour


DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 94'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public.
- D'accepter le financement tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 31 octobre 2011 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 03 décembre 2011.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 


Claire-Lise Blum-Buri Janick Lenoir

Déléguée municipale : Mme Sonia Lang